

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU LUNDI 01/07/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, H. COBAN.

CONVOCATION

DOSSIER N°49 : Appel du club de **NIVOLAS VERMELLE** en date du **26/06/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 20/06/2019.

Match : Sassenage Us 1 / Nivolas Vermelle – U19 – D2 Poule B du 25/05/2019

Sur les sanctions de joueurs.

L'audition a lieu ce jour lundi 01/07/2019 à 18H30.

Les personnes ont été convoquées par LA BOITE MAIL des clubs.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU LUNDI 01/07/2019

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N°48 : Appel du club de **L'AC SEYSSINET PARISET** en date du **26/06/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 25/06/2019.

Dossier transmis par la commission éthique et prévention : Récidive club.

Sur la sanction suivante: Rétrogradation en division inférieure à celle à laquelle la position de l'équipe Séniors 3 au classement final du championnat D3 Poule C lui donnera le droit de participer en 2019/2020.

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 25/06/2019.

- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **de L'AC SEYSSINET PARISET.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO